



Améliorer la Gouvernance Forestière en Afrique Centrale

Bonnes pratiques et leçons apprises de
la collaboration entre parlementaires,
société civile et médias



TABLE DES MATIERES

05	INTRODUCTION	
06	1. POURQUOI UNE COLLABORATION ENTRE OSC, MEDIAS ET PARLEMENTAIRES?	
06	2. IDENTIFICATION DES RÔLES RESPECTIFS	
06	2.1	Les parlementaires
06	2.2	Les médias
06	2.3	La société civile
06	3. LES DOMAINES DE COLLABORATION POSSIBLES	
07	4. APPROCHES ET METHODES DE TRAVAIL	
07	4.1	Préparation
08	4.2	Nécessité d'un dialogue ouvert
09	4.3	Sensibilisation
11	4.4	Suivi
11	4.5	Moyens
12	CONCLUSION	

Ce document a été produit grâce à l'appui financier de l'Union Européenne et du Département pour le Développement International du Gouvernement de Royaume Uni (DFID) dans le cadre du projet «Congo Basin VPA Implementation – Championing Forest Peoples Rights and Participation». Toutefois, les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les politiques et avis officiels de l'Union Européenne, DFID, CIDT.

Auteurs: Aurelian Mbazibain et Khadidja Amine

Remerciements: Nous tenons à remercier Jean Thibaut Ngoyi; Mireille Tchiako; Nene Mainzana; Bienvenu GBELO; Marie-Ange Kalenga; et Ceyrano-Patrick Oby pour leurs contributions.

Pour plus d'information sur le projet visitez www.cidt.org.uk/eucfpr.





INTRODUCTION

Le Bassin du Congo comprend environ 70 % de la couverture forestière de l'Afrique: sur les 530 millions d'hectares du bassin du Congo, 300 millions sont couverts par la forêt. Ces forêts hébergent quelques 30 millions de personnes et fournissent des moyens de subsistance à plus de 75 millions de personnes qui comptent sur les ressources naturelles locales. Bien que la déforestation et la dégradation des forêts soient restées à un niveau faible dans le bassin du Congo, elles ont toutes deux nettement accéléré au cours des dernières années.

En effet, des signes indiquent que ces forêts subissent une pression croissante en raison de diverses activités, notamment l'extraction minière, la construction de routes, l'agro-industrie et les biocarburants, mais aussi l'expansion de l'agriculture de subsistance et de la production de charbon de bois. Une autre tendance lourde qui pèse sur la situation de ces forêts selon certaines organisations environnementales, est liée au commerce international du bois et notamment à l'exploitation illégale qui jouent un rôle non négligeable dans la déforestation.

Au confluent de ces dynamiques qu'elles soient constitutives des causes directes ou indirectes, la gouvernance forestière représente l'une des principales pierres d'achoppement dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. De nombreuses initiatives ont vu le jour pour pallier ces situations dont REDD+ et les APV/FLEGT sont parmi les plus emblématiques de ces efforts.

Conscients de ces enjeux, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du bassin du Congo ont fait de la gouvernance forestière une priorité au sein de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo. Les parlementaires et les organisations de la société civile (OSC) ont un rôle important à jouer pour appuyer les réformes légales, institutionnelles et politiques dans le secteur forestier, améliorer le contrôle des activités d'exploitation forestière et demander davantage de transparence et de responsabilité dans la gestion des ressources forestières.

Dans cette perspective, le CIDT (Centre for International Development and Training) a initié un projet financé par l'UE et UKAid, intitulé «Mise en Œuvre de l'APV dans le Bassin du

Congo, Promouvoir les Droits et la Participation des Communautés Locales et Autochtones ». Ce projet est mené en partenariat avec FERN, FPP (Forest People Programme) et CFP (Cameroon Forest Platform), organisations impliquées dans la promotion de la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des droits des communautés locales et des populations autochtones en Afrique centrale.

Dans le cadre de ce projet, un atelier régional s'est tenu à Yaoundé en juin 2015, avec pour objectif d'initier une réflexion sur les possibilités de coopération entre parlementaires, notamment les membres du REPAR (Réseau des Parlementaires d'Afrique centrale impliqués dans la gestion des écosystèmes des forêts du Bassin du Congo), les plateformes de la société civile impliquées dans les processus APV/FLEGT et les médias. Six pays étaient représentés à cet atelier: le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République du Congo, le Gabon, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo. Durant cet atelier, les différentes parties prenantes ont présenté les processus normatifs en cours dans leurs pays respectifs en matière de gouvernance forestière et sur la collaboration entre parlementaires, société civile et médias. La principale difficulté à laquelle est confronté l'ensemble de ces pays est l'application effective des réglementations en vigueur.

Pourquoi un guide ?

Ce guide fait suite aux travaux qui se sont tenus lors de cet atelier et a pour objet de mettre en exergue certaines expériences de coopération entre parlementaires, OSC et médias en matière d'amélioration de la gouvernance forestière et les étapes qui ont conduit à des résultats tangibles à travers des études de cas dans les différents pays représentés lors de cette réunion. Il a également pour objectif d'identifier les bonnes pratiques de collaboration entre ces différents acteurs qui peuvent être reproduites et ainsi les formaliser et partager les leçons qui peuvent en être tirées.

A qui ce guide est-il destiné?

Ce guide est destiné aux acteurs concernés par l'instauration d'un dialogue entre société civile, parlementaires et médias en vue de créer une dynamique de collaboration pour renforcer la gouvernance des forêts du Bassin du Congo. Ces acteurs pourront s'inspirer des actions menées dans certains pays de la sous-région et tirer partie de ces expériences pour les adapter à leurs contextes nationaux.

1. POURQUOI UNE COLLABORATION ENTRE OSC, MÉDIAS ET PARLEMENTAIRES?

Les défis en matière de gouvernance forestière varient en fonction des pays de la sous-région et portent pour l'essentiel sur le renforcement des instruments juridiques existants, la pacification des zones en conflit, le règlement des conflits forestiers et la prise en compte des aspirations des populations autochtones dans les différents processus.

Une collaboration entre OSC, médias et parlementaires a pour vocation de susciter, promouvoir et accompagner ces processus en cours, chacun des acteurs ayant un rôle spécifique à jouer. La combinaison et la coordination des actions de l'ensemble de ces acteurs devraient permettre de rendre plus effective l'identification et la remontée des problématiques spécifiques à laquelle se heurte la gestion durable des forêts, leur traitement à travers des dispositifs adéquats et concrets.

2. IDENTIFICATION DES ROLES RESPECTIFS

Des tables rondes entre les différents acteurs lors de l'atelier ont permis de circonscrire les rôles que chaque acteur pouvait jouer dans la mise en œuvre effective d'une bonne gouvernance forestière.

2.1 Les parlementaires

Les parlementaires ont un rôle à jouer dans l'élaboration, l'examen et le vote des propositions de lois. Ils sont également investis dans le contrôle de l'action gouvernementale. La collaboration avec les autres parties prenantes devrait leur permettre à cet égard d'être informés des problématiques particulières qui touchent ce secteur et dès lors d'être à même de mieux juger de la pertinence, de la cohérence et de l'applicabilité des lois. Enfin, leur rôle consiste également à interpeller et à faire pression sur le gouvernement pour que les lois votées et promulguées soient effectivement appliquées.

2.2 Les médias

Les médias jouent un rôle de caisse de résonance pour relayer l'information notamment lorsque la société civile a des difficultés à se faire entendre par les pouvoirs publics qu'ils soient gouvernementaux ou administratifs à l'échelle locale ou nationale, et par les compagnies forestières qui ne se conforment pas à la loi. Ils sont également amenés à faire remonter les difficultés et les incohérences dans la gestion durable des forêts qui sont constatées sur le terrain. Ils peuvent également être parties prenantes dans les actions de plaidoyer et de lobbying.

2.3 La société civile

La société civile notamment à travers les organisations qui la représente entend jouer un rôle moteur dans l'appui et le suivi des législations et des normes réglementaires, la veille et le contrôle citoyen du respect de la législation en vigueur, le renforcement des capacités et l'appui technique aux communautés pour que leur implication soit plus effective dans la gestion des forêts et dans la défense des droits des populations autochtones.

3. LES DOMAINES DE COLLABORATION POSSIBLES

Lors de l'atelier, les principaux blocages et défis identifiés pour la mise en œuvre d'une bonne gouvernance forestière portent sur les axes suivants:

- la non application et/ou le non-respect des lois et des règlements;
- l'absence de transparence dans l'attribution des concessions forestières;
- la corruption;
- le manque de coordination au niveau sectoriel;
- le manque de communication des pouvoirs publics sur les questions de gouvernance forestière;
- la faible implication des communautés dans la gestion des ressources forestières;
- l'insuffisance des financements au sein des organisations pour mener des activités sur le terrain.

Une meilleure collaboration entre les différents acteurs devrait permettre de répondre à certaines de ces priorités.

4. APPROCHES ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Pour répondre à ces défis, et promouvoir la collaboration entre les différents acteurs, de multiples approches et méthodes de travail peuvent être mobilisées notamment à travers la mise en place de cadres de concertation qui permettent de développer les échanges et de structurer les actions à mettre en œuvre. Plusieurs aspects paraissent importants à souligner dans cette démarche : une bonne préparation, la sensibilisation, le suivi et enfin les moyens notamment financiers.

4.1 Préparation

La préparation pour mettre en place des collaborations entre les différents acteurs est une phase clef pour la réussite de ces collaborations. Dans les pays représentés lors de l'atelier régional, les échanges entre les parlementaires et les organisations de la société civile se sont déroulés en grande partie au cours d'ateliers ou de réunions. Une bonne préparation en amont est donc importante pour optimiser les résultats et rendre ces réunions productives.

CONSEILS DE BONNES PRATIQUES

4.1.1 Adopter une approche participative et inclusive de l'ensemble des acteurs concernés. Cette démarche implique par exemple des réunions préparatoires entre les acteurs de la société civile pour notamment choisir leurs représentants qui seront les interlocuteurs privilégiés lors de ce processus.

4.1.2 Définir les objectifs et les propositions que les acteurs de la société civile souhaitent soumettre aux parlementaires. Ce point rejoint un autre aspect essentiel de cette phase de préparation qui concerne les objectifs de la collaboration. Les objectifs de coopération entre la société civile et les parlementaires doivent se concentrer sur des programmes bien précis avec des activités ou des chantiers concrets. Afin d'élaborer de tels programmes, les attentes de chacun partie doivent être clarifiées dès le début du processus de collaboration.

4.1.3 Mettre en place des cadres de concertation ou plateformes. Ces cadres ne doivent cependant pas se transformer en structures formelles, ce qui risquerait d'entraîner des effets contre-productifs tels que des lourdeurs bureaucratiques, ou des conflits de leadership. Ils doivent être conçus comme des cadres de travail ponctuels avec un mandat clair et limité dans le temps pour l'action à réaliser. En effet, ces cadres n'ont pas vocation à être institutionnalisés car leur finalité doit s'inscrire dans la logique d'un travail précis à mener. Les cadres de concertation ou plateformes doivent être au service de l'action et non l'inverse.

4.1.4 Situer les actions à mener dans le temps. Les actions pour être efficaces doivent se tenir dans la perspective de la tenue des sessions parlementaires qui représentent une bonne opportunité de travail entre parlementaires et organisations de la société civile. Il est donc opportun de saisir et d'exploiter ces moments clefs de la vie parlementaire pour élargir le champ des débats parlementaires en y introduisant les préoccupations de la société civile de manière constructive.



ETUDE DE CAS 4.1.1

Au Cameroun

Les objectifs de collaborations au Cameroun étaient clairement identifiés dès le début de la collaboration entre OSC et parlementaires. Cette collaboration s'inscrivait dans le cadre des débats parlementaires concernant la révision de la loi forestière et sur les questions foncières notamment la réforme des textes organisant la gestion du foncier. Des réunions préparatoires et de concertation ont eu lieu au sein de la plateforme pour préparer des messages consensuels et choisir les représentants. Des réunions informelles stratégiques se sont également tenues avec des parlementaires de tous les partis politiques en fonction de leur intérêt pour les thématiques.

Des ateliers ont également été organisés pour expliquer ces problématiques complexes et les propositions de la société civile pour réformer la législation en tenant compte des droits des communautés.

Certains débats ont été très animés, voire houleux, mais l'ensemble des acteurs estiment que les échanges ont été fructueux et qu'ils ont permis un enrichissement mutuel. Ils ont notamment permis l'émergence d'une approche intégrée sur les questions liées à la gestion des ressources naturelles qui dépasse les cadres sectoriels de la prise en charge habituelle de ces questions par les parlementaires.



Cette collaboration entre OSC et parlementaires a permis de grandes avancées qui se traduisent notamment par:

- l'engagement des parlementaires à organiser un dialogue entre le Parlement et le Gouvernement sur la problématique de l'accapement des terres au Cameroun;
- l'engagement des parlementaires à influencer les projets de lois sur les questions liées à la gestion des ressources naturelles en tenant compte des propositions élaborées par la Société Civile;
- l'enrichissement de la réforme forestière par l'intégration des propositions de la Société Civile.

4.2 Nécessité d'un dialogue ouvert

Un point qui a été fortement souligné lors de l'atelier régional concerne la nécessité d'un dialogue qui ne peut se faire que sous certaines conditions préalables de transparence et de confiance réciproque.

CONSEILS DE BONNES PRATIQUES

4.2.1 Travailler avec les parlementaires de tous les partis politiques, qu'ils soient membres des partis au pouvoir ou ceux de l'opposition. Les OSC doivent éviter de s'immiscer dans les conflits entre les partis politiques. De ce point de vue, il est également nécessaire de solliciter des parlementaires de tout bord politique, afin de rallier un nombre

important d'élus. Cette démarche permet également d'établir les fondements d'une action non partisane qui est un gage de crédibilité pour les acteurs de la société civile.

4.2.2 Respecter et appliquer le principe de complémentarité des rôles de chacune des parties prenantes. Les OSC ont une bonne maîtrise des réalités du terrain et disposent d'une expertise dans plusieurs domaines et les parlementaires disposent du pouvoir législatif et peuvent influencer l'exécutif. Cette complémentarité doit être valorisée afin que le potentiel et les forces des uns et des autres se conjuguent pour faire avancer les processus autour desquels se constituent les collaborations.

ETUDE DE CAS 4.2.1

Au Gabon

La collaboration qui a eu lieu au Gabon concerne la société civile et les médias. Elle avait pour objectif de sensibiliser le grand public sur les questions environnementales et notamment sur le processus APV/FLEGT à travers des programmes télévisés. Cette collaboration née d'une vision commune entre

certains membres des médias et des OSC se heurte cependant à de grandes difficultés dans l'accès à l'information, notamment de la part des administrations en charge de la gestion des ressources naturelles. Ce processus en cours demande une plus grande transparence notamment des pouvoirs publics. Il a permis cependant d'obtenir une prise de conscience partielle de la part des populations sur des thématiques en lien avec l'APV/FLEGT.



4.3 Sensibilisation

Une des difficultés majeures souvent observées lors du dialogue entre OSC et parlementaires est l'incompréhension des parlementaires vis-à-vis des préoccupations et demandes émanant de leurs interlocuteurs de la société civile. Il est donc utile de faire un travail de pédagogie auprès des parlementaires pour les amener à comprendre les problématiques qui sont celles de la société civile et afin qu'ils puissent envisager les choses à partir de cette perspective. A cet effet, il paraît utile d'adopter une démarche proactive pour sensibiliser les parlementaires et leur faire prendre conscience des réalités et contraintes vécues par les populations aux prises avec ces préoccupations.

CONSEILS DE BONNES PRATIQUES

4.3.1 Organiser et mener conjointement des visites de terrain. Afin de confronter leurs points de vue et de faire que les parlementaires prennent conscience et touchent du doigt certaines réalités, des visites de terrain peuvent être organisées et menées conjointement avec les membres de la société

civile. Les médias peuvent également se joindre à ces visites pour relayer l'information. Ces initiatives permettront d'alimenter les discussions et les réflexions à partir de cas concrets.

4.3.2 Organiser des ateliers pour faciliter une meilleure compréhension des problématiques complexes.

Des réunions conjointes de renforcement des capacités sous forme d'ateliers ou de séminaires, peuvent être organisées pour les OSC et les parlementaires. Ces ateliers qui peuvent aussi s'apparenter à des ateliers d'information et de sensibilisation, peuvent également être l'occasion de faire intervenir des parties prenantes telles que des représentants des peuples autochtones ou de populations riveraines des forêts pour expliquer les problématiques auxquelles elles sont confrontées. Cette sensibilisation peut se faire aussi à travers les commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale, telles que les commissions dédiées aux questions environnementales ou qui traitent des questions liées à l'exploitation des ressources naturelles.

ETUDE DE CAS 4.3.1

En République Démocratique du Congo

La collaboration entre parlementaires et la société civile avait pour objectifs de diffuser et rendre disponible les informations sur la conversion des titres forestiers en contrats de concessions forestières et les clauses sociales des cahiers des charges, et de mener une réflexion pour faire une proposition de loi garantissant les droits des communautés locales et des populations autochtones, qui devait être insérée au calendrier d'une des sessions parlementaires annuelles. Cette proposition de loi portée notamment par la DGPA (Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones) et le RCEN (Réseau des Communicateurs de l'Environnement) a fait l'objet de consultations menées à travers des ateliers et des visites sur le terrain auprès des populations autochtones en vue d'enrichir le texte de loi. Des missions sur le terrain avec la participation de parlementaires ont été également organisées ainsi qu'une campagne de sensibilisation de toutes les parties prenantes intéressées au processus incluant les parlementaires à travers la Commission Parlementaire Environnement et Ressources Naturelles de l'Assemblée Nationale. Ces activités de plaidoyer ont aussi utilisé différents canaux de communication tels que les émissions radiotélévisées, des articles dans la presse écrite, des conférences de presse et spots télévisés pour relayer l'information auprès du public et faire pression sur les décideurs pour



Photo: Kimberly Ross

prendre en compte le droits des communautés locales dans le cadre législatif et réglementaire.

Cet engagement de la part des OSC et des parlementaires a permis:

- Une prise de conscience de la part des populations autochtones sur leurs droits et de susciter l'intérêt des pouvoirs publics sur leurs préoccupations;
- Une valorisation de l'intérêt des parlementaires sur les questions relatives à la gestion des ressources naturelles;
- Mise en place d'un travail collectif illustré notamment par le rapprochement entre les différentes parties prenantes (OSC, industriels du bois, exploitants artisanaux, députés) pour faire avancer une gouvernance concertée.

ETUDE DE CAS 4.3.2

En République Centrafricaine

Les objectifs de collaboration entre OSC et parlementaires en RCA étaient de contribuer à la rédaction de la nouvelle Constitution et en particulier d'y intégrer les droits des communautés, la protection de l'environnement et des ressources naturelles et la question des tenures foncières. Cette collaboration s'est avérée difficile car elle s'est heurtée au manque d'adhésion et à l'incompréhension des parlementaires vis-à-vis des attentes et des préoccupations de la société civile.

Cette étape a donc nécessité différentes stratégies et d'œuvrer à plusieurs niveaux, notamment à travers une série de rencontres et d'échanges formels avec la commission élargie pour défendre

les intérêts de la société civile et des rencontres informelles avec certains parlementaires influents. Des activités telles que des dîners parlementaires ou des journées d'information à l'intention des parlementaires pour expliquer les préoccupations de la société civile ont été mises en place. Des documents explicatifs sur certaines thématiques ont également été rédigés et distribués aux membres des commissions parlementaires.

Ces actions de plaidoyer et de lobbying ont permis des avancées certaines sur les objectifs fixés:

- l'avant proposition de la Constitution a intégré les droits des communautés, la protection des ressources naturelles et les questions de tenures foncières.

4.4. Suivi

Pour consolider les collaborations, il est nécessaire d'assurer un bon suivi notamment en maintenant des contacts réguliers entre les parlementaires et la société civile. La communication entre les parlementaires et les OSC doit se faire en permanence pour favoriser le partage des informations et la mutualisation des connaissances.

CONSEILS DE BONNES PRATIQUES

4.4.1 Valoriser les technologies de l'information et de la communication:

téléphone, Internet et autres moyens de communication à distance. Les réunions ou toutes autres formes de rencontres quelles soient formelles ou informelles sont également à mettre en valeur. Voir études de cas 4.4.1.

4.4.2 Créer et utiliser des outils

tels que la « mailing list », des fiches explicatives et d'information sur les sujets choisis pour être abordés avec les parlementaires, notamment au sein des commissions traitant de ces thèmes.

4.4.3 Utiliser les médias pour diffuser l'information et la rendre disponible

à une large audience à travers différents canaux de communication tels que les émissions ou les programmes radiotélévisés, les articles de presse, les conférences de presse, et les spots publicitaires.

ETUDES DE CAS 4.4.1

En République du Congo

Les objectifs de collaboration étaient de susciter une réflexion et d'identifier des possibilités de collaboration concrètes entre la société civile et les parlementaires notamment sur les réformes relatives à l'APV/FLEGT et REDD+. Un atelier d'échanges entre OSC et parlementaires membres de REPAR-Congo a permis aux différents interlocuteurs de mieux se connaître et de définir ensemble des pistes de collaborations. Une plateforme de travail entre les parlementaires et la Société Civile (ONG, organisations représentatives de populations autochtones) a été mise en place, et les différents acteurs ont pris l'initiative d'échanger régulièrement des informations sur la gouvernance forestière, notamment à travers la création d'une « mailing list » et de mutualiser leurs connaissances sur ces processus, en intégrant la publication des informations

4.5. Moyens

La collaboration entre les parlementaires et les OSC est un processus qui se construit dans la durée. Cette démarche prend donc du temps et représente un coût financier, ce qui constitue une autre difficulté dans la mise en place des coopérations.

La collaboration entre OSC et parlementaires demande également que des rencontres physiques (réunions, ateliers, séminaires, forums, visites de terrain etc.) soient organisées afin de permettre aux différents interlocuteurs de se connaître et de discuter de vive voix. Le travail de communication notamment à travers les médias, et la diffusion de l'information a également un coût.

CONSEILS DE BONNES PRATIQUES

4.5.1 Elaborer des stratégies pour mobiliser des ressources financières qui donneront les moyens nécessaires à la mise en place des collaborations entre parlementaires, médias et société civile.

émanant des parlementaires sur le site APV/FLEGT. Une large couverture médiatique de cette action a été produite par les médias. Différents résultats ont été obtenus suite à ces échanges:

- l'implication de la société civile dans le processus de révision du Code Minier;
- l'organisation d'un plaidoyer pour le financement du logiciel de traçabilité pour l'exploitation du bois;
- l'engagement d'organiser conjointement des réunions de renforcements des capacités pour approfondir les thématiques liées aux processus APV/FLEGT, REDD+ et ITIE (ateliers, séminaires...);
- l'engagement des parlementaires de REPAR-Congo à soutenir les réformes en matière environnementale, à renforcer le contrôle des activités d'exploitation forestière et à demander davantage de transparence dans la gestion des ressources forestières.

CONCLUSION

Un dialogue participatif et inclusif entre les acteurs de la société qu'ils soient parlementaires, membres de la société civile ou des médias, est une démarche essentielle pour faire progresser la gestion durable des ressources naturelles et les problématiques de gouvernance forestière. Les expériences menées dans différents pays du Bassin du Congo en matière de collaboration entre les différentes parties prenantes ont permis de dégager un certain nombre de leçons. Ce guide énumère quelques uns de ces enseignements à travers des conseils de bonnes pratiques sur lesquels les acteurs des pays concernés par ces processus pourront s'appuyer pour façonner leurs stratégies de coopération. Force est de constater que certaines leçons apprises semblent récurrentes à travers les expériences menées en vue d'instaurer ce dialogue.

- L'établissement d'un climat de confiance et de réciprocité dans les échanges est un facteur clé pour mener ce processus. Il est constaté à titre d'exemple qu'une action apolitique dans le sens où elle n'exclut aucun acteur et notamment parlementaire pour ses appartenances politiques, permet d'asseoir une base tangible pour un dialogue politique ouvert au sein des groupes d'acteurs.

- L'utilisation des médias a permis dans de nombreux cas de faire des avancées concrètes. Les médias ont pu jouer un rôle actif dans la sensibilisation et la diffusion des informations. Ils ont aussi contribué aux actions de plaidoyer et de lobbying qui ont permis une prise de conscience des intérêts des populations locales dépendantes des forêts et d'influencer les décisions ayant un impact sur leur mode de vie.
- La mise en place de plateformes a permis de débattre, de définir des objectifs et d'élaborer des propositions claires. Ces cadres de concertation peuvent également faciliter les échanges d'information et la mutualisation des connaissances, et rendre possible un certain nombre d'initiatives telles que la tenue d'ateliers de renforcement des capacités pour une meilleure compréhension des problématiques difficiles à appréhender.

Enfin, il n'est certes pas inutile de rappeler que ces processus sont des processus complexes et en tant que tels ils nécessitent un engagement sur la durée et requièrent par conséquent de mobiliser des ressources suffisantes pour leur mise en place.

POUR INFORMATION

Contactez-nous

Centre for International Development and Training,
University of Wolverhampton,
Telford Innovation Campus,
Telford, Shropshire,
TF2 9NT. UK.

Telephone: +44 (0)1902 323219
Email: cidt@wlv.ac.uk
Website: www.cidt.org.uk/eucfpr

RÉSEAUX SOCIAUX

